



# Evaluation à mi-parcours des contrats territoriaux

*Contribution au débat*

**Conseil de Développement Erdre et Gesvres**  
*Novembre 2010*

## Rappel du contexte et introduction

La CCEG a invité le Conseil de développement à une réunion du comité de pilotage des contrats de territoire le 19 octobre 2010 pour une évaluation à mi parcours.

Cette réunion avait pour objets un point sur l'avancée et la consommation financière des trois contrats (CTD (1&2), CTU (1&2) et CPER) ainsi que les besoins éventuels de réajustements. Deux des membres de notre conseil d'administration ont participé à cette réunion et nous avons débattu en conseil d'administration du 20 novembre de ce sujet.

Ces contrats se traduisent par des enveloppes de subventions qui permettent de financer des actions de divers maîtres d'ouvrage (communes ou communauté de communes, divers syndicats intercommunaux) sur un même territoire sur la base d'un programme pluriannuel. Aucun d'entre eux ne finance totalement un projet ce qui impose des engagements financiers, en proportion variable selon les dossiers, de la part des communes ou de la communauté de communes. Leurs durées varient d'un contrat à l'autre et leurs échéances s'étalent de 2011 à 2013. Certains peuvent faire l'objet d'éventuel avenant.

Le Conseil de développement a été consulté en octobre 2008 et mai 2009 sur l'élaboration des programmes contractuels correspondants et le Conseil communautaire s'est prononcé le 21 décembre 2009 sur ces observations. Il ne s'agit pas ici de revenir sur le contenu des orientations décidées dans le cadre de ces contrats, mais de nous situer dans une démarche d'évaluation de leur mise en œuvre à mi parcours. Ce processus de consultation est prévu de manière plus ou moins explicite dans les trois contrats.

## Constats et questions à la Communauté de communes

En ce qui concerne la génération 1 des contrats départemental et régional, notre constat rejoint celui du comité de pilotage des contrats en observant que la proportion, non négligeable, des dossiers non soldés est justifiable et que des actions correctrices sont prévues. Cependant, une petite partie des subventions est définitivement perdue, ce qui est regrettable et constitue une alerte pour la gestion de la génération 2. Qu'en est-il des moyens dont disposent les élus pour imposer à certains syndicats le respect de leurs engagements ? Quelles actions sont mises en place dans la génération 2 avec les mêmes partenaires ?

Pour ce qui est du CPER et de la génération 2 des CTD et CTU, nous constatons :

- Globalement, avec la participation offerte par les 3 contrats (13,2 M€), la CCEG a prévu un engagement total de dépenses de 66,8 M€, comportant 54 actions classées en 13 thématiques.
- A mi-parcours, en cumulant les dossiers déposés, prochainement déposés ou en cours d'attribution, la participation offerte par les 3 contrats apparaît comme étant faiblement engagée (2,3 M€ par rapport à 13,2 M€).
- Plus particulièrement, il convient de remarquer :
  - Au titre des réserves foncières : 0,3 M€ ont été engagés sur 1,6 M€.

- Le chapitre sport apparaît comme étant très en retard en raison des piscines (0,5 M€ engagés pour 4,9 M€). Les piscines, à elles seules, étant concernées par 3 M€  
Les travaux de la piscine nord (Nort sur Erdre) seront prochainement engagés. Pour la piscine sud le choix du site n'est pas tranché et la CCEG reste en attente d'une prise de position de la commune de La Chapelle sur Erdre.
- Le chapitre social apparaît en décalage (0,23 M€ engagés pour 0,91 M€).  
La maison médicale de Notre Dame des Landes est reportée au profit d'une maison de l'enfance.
- Les déchets : aucun engagement pour une prévision de 0,66 M€.
- Divers : le projet de médiathèque de Vigneux de Bretagne est abandonné au profit de Fay de Bretagne.

Ces constats, corroborés par une mise en perspective synthétique des 3 contrats pour permettre une vision globale des projets du territoire, nous conduisent à formuler les questions suivantes :

1. le CD s'étonne de l'absence des représentants de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général lors de la réunion de bilan à mi parcours, alors que les contrats prévoient cette représentation. Est ce là le signe d'un désintérêt de ces instances pour le fonctionnement de notre territoire et l'évaluation des mesures pourtant impulsées par elles ?
2. le CD s'inquiète du taux de consommation des subventions accordées en constatant que seul 17% du potentiel global des 3 contrats a été engagé. Il s'interroge sur la réactivité de la CCEG et des communes pour la mise en œuvre des actions dans l'échéance contrainte des contrats. Compte tenu de l'impossibilité d'avenant dans le contrat du principal financeur, il craint un risque de perte d'une partie des subventions. Par ailleurs, ne risque-t-on pas de voir un phénomène d'accélération des prises de décisions en circuit court, dans l'urgence, sans recherche de dispositions innovantes, en particulier d'augmenter les tensions dans le domaine du foncier ?
3. le volume des subventions, 13 M€, est corrélé à un engagement considérable pour la CCEG puisqu'il se monte à près de 67 M€. Le programme décidé n'était-il pas trop ambitieux dans un contexte où la marge de manœuvre des élus reste limitée (engagement des divers syndicats, contexte de tensions foncières, capacités des acteurs locaux...). Des actions correctives sont-elles envisageables ?
4. le CD avait fait remarquer dans ses avis précédents une certaine faiblesse de volonté de coopération avec les autres communautés de commune. Le retard pris dans certains dossiers (piscine sud, réseau des déchetteries) n'est-il pas, pour partie, imputable à ce déficit de concertation en amont qui aurait permis d'envisager une construction concertée des projets ? En particulier, comment s'inscrivent ces actions dans le SCOT dont fait partie la CCEG ?
5. dans la même philosophie, le CD avait fait remarquer un affichage faible de la coopération intercommunale dans le choix et l'élaboration des projets. Cette coopération entre communes fait-elle désormais l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre des projets pour mutualiser les réalisations et les négociations de prix (terrains de sport en revêtement artificiel,...) ? Peut-elle se mettre en œuvre pour faciliter les réalisations à venir ?

## Le Conseil de développement Erdre & Gesvres :

Le Conseil de développement Erdre et Gesvres est une association loi 1901, créée en 2006 à l'initiative des élus de la Communauté de communes d'Erdre & Gesvres.

Composé de quatre collèges issus de la société civile (collège monde associatif, collège monde économique, collège de la citoyenneté et collège socioprofessionnel), le Conseil de Développement a pour objet de :

- Etre un lieu d'échange et de concertation en lien avec l'ensemble des acteurs du territoire
- Contribuer à la réflexion sur le devenir du territoire et des ses habitants
- Faire des propositions et élaborer des projets
- Donner des avis sur les orientations envisagées et les actions menées.

Placé aux côtés du Conseil Communautaire de la CCEG, il est un organe consultatif qui vise à apporter aux élus des avis et des propositions sur les questions relatives à la vie et au développement du territoire d'Erdre & Gesvres.

Il s'inscrit ainsi dans l'émergence d'une nouvelle exigence démocratique : « la démocratie participative ». Par son action et sa réflexion, le Conseil de développement favorise une cohérence territoriale et un projet de territoire rassembleur et dynamique.

Avec la participation de personnes émanant d'activités et d'horizons différents, il est un espace de travail commun où s'exprime l'échange de points de vue.

### Conseil de développement Erdre & Gesvres

Parc d'Activités La Grand'Haie, 1 Rue Marie Curie  
44119 GRANDCHAMP DES FONTAINES  
Tél : 02.28.02. 01.45 - Fax : 02.28.02.22.47  
[conseil.developpement@cceg.fr](mailto:conseil.developpement@cceg.fr)